... normalement provenir ... de faire entrer en ... des plus-values exceptionnelles que nous vaudront sûrement les festivités et l'Exposition de 1906.

Ces plus-values, qu'on peut prévoir assez élevées, permettront de faire face à des dépenses imprévues ou extraordinaires, dont la nécessité pourrait s'imposer dans le courant de l'exercice.

Cette grande réserve dans la confection du budget de 1906, suffit à elle seule à donner à ce budget une grande élasticité.

La Question des Halles

Les Halles dépérissent, la chose est malheureusement incontestable et c'est là une très grave question ; aussi M. le Maire a-t-il tenu à la signaler de façon particulière dans l'intéressant rapport qui accompagnait son projet de budget primitif communal pour 1906.

Parlant de ce dépérissement progressif des Halles, M. le Maire dit :

« Il n'est pas seulement regrettable à cause de la diminution des ressources que la Ville devrait en tirer (les ressources atteindront à peine 2,000 francs, alors que les frais de garde et de contrôle, les dépenses d'entretien des bâtiments s'élèvent à une somme notablement plus forte.) Mais c'est surtout parce qu'il en résulte véritable dommage pour l'ensemble de la population.

« L'institution des Halles a pour but de faciliter l'approvisionnement et de diminuer le prix des denrées ; il n'est pas indifférent pour la prospérité d'une ville que le coût de la vie y soit réduit à son minimum, et ce n'est qu'à cette condition que la consommation peut y être abondante.

« Or, tandis que les Halles sont florissantes dans les grandes villes voisines et que nos marchands sont souvent réduits à s'y approvisionner, le pénible état d'abandon des nôtres démontre bien qu'il y a un vice dans leur exploitation. Il est urgent que le Conseil municipal combine ses efforts avec ceux de l'Administration pour faire cesser ce regrettable état de choses. Nous recevrons aussi très volontiers les communications qui pourraient nous être faites, les idées que les habitants voudraient nous suggérer pour trouver le remède efficace ; au besoin, nous consulterions les marchands intéressés, ayant à cœur de ne léser aucun intérêt privé respectable, mais ayant par-dessus tout le souci de défendre l'intérêt général. »

Les observations de M. le maire sont des plus judicieuses.

Il est parfaitement exact que le coût de la vie matérielle influe fortement sur la prospérité d'une cité.

Or, il faut bien le dire, chez nous, à Tourcoing, la vie est très chère. La pénurie des denrées d'alimentation arrivant aux Halles et provenant directement des expéditeurs sans autres intermédiaires, est une des raisons des prix élevés de ces denrées.

Si l'administration et le Conseil municipal qui vont étudier de très près la question des Halles, parviennent à améliorer la situation présente, ils auront rendu un signalé service à la population tout entière.

Accident de roulage

Le cheval attelé à un tombereau de gravier, appartenant à MM. Colin et fils, entrepreneurs, rue de Naples, à Roubaix, s'est abattu vers 5 heures 1/2 du soir, rue de Roubaix, à hauteur du pont du chemin de fer. Tout s'est borné à la rupture d'un brancard.

HELLEMMES. — Le *Travailleur* publie une lettre que M. Dumont, conseiller municipal, nous a adressée en réponse à un compte rendu d'une séance du Conseil municipal. Il nous reproche comme une belle contrevérité républicaine de n'avoir pas inséré cette lettre. Si M. Dumont s'était borné de répondre à notre article, nous aurions impartialement publié ses explications. Mais il est parti de ce fait erroné que son collègue M. Wervin était l'auteur de notre compte rendu. Et il s'est lancé dans une charge à fond de train contre celui-ci. Nous ne pouvions reproduire de telles attaques que rien ne justifiait.

LA MADELEINE. — La distribution solennelle des prix de l'Union Française de la Jeunesse, pour l'année scolaire 1904-1905, aura lieu le dimanche 31 décembre 1905, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. Saint-Léger, maire de La Madeleine.

Elle sera suivie d'un intermède littéraire et musical par les Professeurs et les Elèves de l'U. F. J.

L'« Harmonie municipale » de La Madeleine prêtera son concours à cette fête.

Les Professeurs et les Elèves sont invités à y assister avec leur famille.

WATTRELOS. — Dimanche prochain aura lieu le tirage de la grande tombola de la « Gauloise », dont les nombreux lots sont actuellement exposés à la vitrine de M. Henri Debourme-Spriet, tapissier, rue Carnot, où l'on peut encore trouver des billets à 10 centimes.

A l'occasion de ce tirage, le Comité organise pour dimanche une grande fête-concert avec le concours de la Musique municipale, et d'artistes distingués. Cette fête qui se donnera à la salle Terasse, rue du Moulin, est fixée pour 4 heures.

CROIX. — Dimanche dernier a eu lieu le tirage de la tombola annuelle organisée dans le but d'encourager la fréquentation des réunions hebdomadaires qui se tiennent au siège de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole du Centre, les dimanches de 11 heures à midi.

Près de neuf cents présences ont été constatées cette année, et il y a tout lieu d'espérer que ce chiffre sera dépassé en 1906, il nous revient en effet que la Commission, en vue de compléter l'organisation actuelle, étudie en ce moment plusieurs questions qui seront soumises à l'Assemblée générale du 28 janvier prochain.

Les nombreux sociétaires qui assistaient au tirage se sont séparés enchantés de cette fête de fin d'année et se donnant rendez-vous pour la prochaine réunion, 21 janvier, jour d'ouverture du concours du premier trimestre.

Résultat du concours de tir organisé par la société d'anciens militaires et de tir *La Revanche*.

Hauts points : 1 G. Maddens (Mouscron) 39 — 2 P. Dutrieu (Hem) 38 — 3 C. Lecomte (Croix) 36 — 4 Rossel (Croix) 36 — 5 Dupont (Croix) 36 — 6 Deleporte (Croix) 34 — 7 Boute (Roubaix) 34.

Séries d'honneur : 1 Dutrieu (185) — 2 Lecomte — 3 Meddens — 4 Dupont — 5 Romet — 6 Cracco (Mouscron) — Deleporte.

Bas points : 1 Krabansky (Roubaix) 8 points — 2 Devogheleer (Herseaux) 10 — 3 L. Lampe (Croix) 11 — 4 S. Delplanque (Croix) 14.

174 mises ont été tirées, les prix sont à la disposition des gagnants au siège de la Société.

BONDUES. — Lundi soir, Mme Florimond Descamps-Vandoroot, âgée de 63 ans, demeurant à la Fosse-de-Cure, se trouvait seule chez elle. Comme on frappait à sa porte, et sur réponse que c'était son mari, elle ouvrit.

Un homme se jeta sur elle et chercha à l'étrangler. Mme Descamps tomba en criant au secours. Des voisins arrivent, le bandit s'enfuit.

Mme Descamps reconnaîtrait son agresseur, de taille moyenne et coiffé d'un chapeau mou.

LA BASSÉE. — Mlle Geneviève Dasin, 21 ans, sujette à des troubles cérébraux, a disparu depuis vendredi du domicile de ses parents. Elle doit être vêtue d'un paletot noir et blanc, d'une jupe verte, et coiffée d'un chapeau de velours marron.

ARMENTIÈRES. — Mardi soir, vers 4 heures 1/2, un charretier de la brasserie Motte-Cordonnier, M. Van Assche François, âgé de 47 ans, a été pris sous un de ses chevaux qui s'est abattu, rue St-Jean. M. le Dr Vincent, qui lui a donné des soins, a constaté une fracture de la cuisse gauche.

— Mercredi matin, Mme Callens, demeurant à Nieppe, est venue déclarer au commissariat de police, que mardi soir, vers 5 heures elle avait vu de ses yeux une femme se jeter à l'eau près de la ferme Caulier, chemin du Bas Dourock. Une paire de souliers trouvés sur le bord de la rivière, à l'endroit même où la femme se trouvait, furent reconnus comme appartenant à Mme Verschaeve, 52, rue Neuve, qui avait quitté son domicile la veille vers 4 heures.

La malheureuse n'était sortie de l'asile d'aliénées de Bailleul que depuis dimanche dernier. Les ouvriers en service de la voirie municipale ont retiré le cadavre de l'eau vers 3 heures de l'après-midi.

HOUPLINES. — On a retiré de la Lys, mercredi matin, près l'écluse d'Houplines, le cadavre d'une femme paraissant âgée de 35 ans, de taille moyenne ; cheveux noirs. Elle était vêtue d'une chemise de flanelle à lignes rouges, d'un tricot de laine rose, d'un corsage en mérinos ; de trois jupons : l'un noir, l'autre noir doublé de rouge et un troisième à carreaux blancs. Les bas étaient de laine noire, le corset noir ; la femme était chaussée de pantoufles de drap bleu ; elle avait un châle de laine noire, un fichu noir, des boucles d'oreilles en doublé et une alliance à la main gauche.

Le cadavre n'a pas encore été reconnu.

LE NORD

DOUAI

Un bain froid. — Mardi soir, M. Jules Kempynck, âgé de 71 ans, ouvrier vannier, demeurant à Douai, 35, place d'Armes, revenait de Raimbeaucourt en suivant le chemin de halage de la dérivation de la Scarpe lorsque, boulevard Lahure, à l'ancien quai de la Poissonnerie, il fut trompé par l'obscurité, il prit une fausse direction et tomba dans le canal.

Le vieillard, qui fut autrefois un nageur émérite, put, grâce à de persévérants efforts, se maintenir sur l'eau et saisir l'un des briques du quai, qui est à pic. Il cria alors au secours, et des passants qui survinrent lui tendirent la main et l'aidèrent à remonter sur la berge.

Tout grelottant, le pauvre homme fut conduit dans un estaminet du voisinage, où on lui fit prendre un cordial et changer de vêtements.

Lorsque M. Kempynck fut tout à fait remis on le fit monter en tramway, et il put ainsi regagner la place d'Armes.

Précoce voleur. — La police a dressé procès-verbal à la charge du sieur Eugène Vitte, âgé de 19 ans, originaire de La Bassée qui, le 22 courant, a profité de ce que M. Louis Maillotte, employé de commerce comme lui, était absent de sa chambre, pour y pénétrer et lui voler un billet de 50 francs.

Ajoutons que se voyant pincé, Vitte a restitué le billet volé, qu'il avait caché dans une horloge.

Jambe fracturée. — Mardi après-midi, un ouvrier verrier, M. Valentin Dénin, a fait une chute dans la rue, à Dorignies, et s'est cassé la jambe droite.

Après avoir reçu les soins du docteur Bret, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu à Douai.

Soldat blessé. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, au cours d'une manœuvre exécutée au polygone de Dorignies, le soldat Jean-Baptiste Populaire, âgé de 22 ans, conducteur à la 9e batterie du 27e d'artillerie, a été désarçonné et s'est fracturé la jambe gauche.

Le blessé a été transporté en voiture d'ambulance à l'hôpital mixte.

ROOST-WARENDIN. — Mardi à dix heures et demie du soir toute la population était mise en émoi par les appels réitérés du tocsin : un incendie venait d'éclater au Petit-Marais ; la grange, toute remplie de récoltes, de M. Masson-Wion était en flammes.

Les secours furent vite organisés sous la direction de M. Oremmont, maire, et de l'officier de pompiers, mais on dut se borner à protéger les bâtiments voisins.

Les pertes, qui s'élèvent à quelques milliers de francs, sont couvertes par une assurance.

BEUVRY. — En rentrant chez lui en voiture, hier dans la soirée, M. Albert Gosse, de Gorre, trompé sans doute par l'obscurité et voulant éviter un lourd chariot qui passait, alla se jeter contre un tas de pierres ; le cheval fit un effort pour se relever et s'alla jeter un peu plus loin dans un fossé qui bordait la route. M. Gosse de Gorre se releva étourdi de sa chute mais heureusement sans blessure. On chercha à retirer le cheval mais il était trop tard, la pauvre bête s'était noyée.

VALENCIENNES

SAINT-AMAND. — Hier, vers 9 heures du matin, trois ouvriers étaient occupés à la zinguerie Bloch, au démontage du lavoir. Une poutre qu'ils descendaient à l'aide d'une chèvre se décroche et tombe au milieu d'eux.

Henri Macrez fut blessé et dut être reconduit chez lui en voiture.

— Emile Couvez, parcoureur de fours, a été blessé au pouce par un éclat de zinc brut.

— Eugène Dessouvillle, manœuvre de fours, rue de Marillon, a glissé et est tombé sur la poitrine ; il s'est fait une plaie au niveau de l'estomac et des contusions au thorax.

HÉLESMES. — Dimanche 24 décembre, à l'issue du bal, a eu lieu le tirage de la tombola organisée par la société colombophile « La Progrès ».

Voici la liste des numéros gagnants :

2153	440	1583	420	223	2590	338	1437
1939	1187	3 6	2675	1182	5 4	690	2131
1461	469	500	1929	1171	91	2005	1151
2141	2911	405	2601	1991	1183	2027	1556
21	1269	282	1196	732	9 4	502	2191
2374	1304	1681	63	2283	2062	17	1380
1307	1753	2948	675	2465			

Les lots peuvent être réclamés chez M. Rudent Théry, coiffeur, jusqu'au 15 janvier.

AVESNES

Inspection des prisons. — M. Sourieux, directeur des prisons de la région du Nord, s'est rendu avant-hier à Avesnes pour y inspecter la maison d'arrêt de cette ville, qui conserve une petite fournée pour les prochaines assises.

M. Sourieux a paru très satisfait de la bonne tenue de cette prison qui est dirigée par M. Toulouse.

— Le bruit courait hier à Avesnes qu'un crime avait été commis à Hautmont, il n'en était heureusement rien.

Ce qui a donné le vol à ce bruit, c'est que M. le Juge d'instruction s'est rendu à Hautmont, pour entendre la déposition d'un témoin, trop malade pour se rendre au cabinet d'instruction.

ETRŒUNGT. — Le brouillard qui sévit depuis quelque temps sur Avesnes et la région, a causé deux morts accidentelles à Etrœungt.

Trompé par l'obscurité M. Amand Dubois, âgé de 62 ans, journalier, est tombé dans un fossé plein d'eau, sur le chemin du Grand-Bois, à Etrœungt ; on l'a retiré vivant encore, mais il succombait peu après.

M. Emile Pilloy est tombé, dans les mêmes circonstances, dans l'étang Mathon ; il était mort, lorsqu'il fut retrouvé.

BELLIGNIES. — Dimanche après-midi a eu lieu une réunion des marbriers grévistes ; il y avait plus de deux cents ouvriers de Bellignies et des alentours.

M. Cornot, président du Syndicat Marbrier de Cousolre, présidait la séance avec le secrétaire du Syndicat de Rance (Belgique) comme assesseur. La grève est également décidée dans ce dernier établissement.

Une nouvelle délégation s'est rendue à la maison Rolez ; elle n'a pu obtenir d'autre réponse que celle déjà donnée, c'est-à-dire le refus de toute augmentation de salaires.

MAUBEUGE. — M. Chaldchat, lieutenant de gendarmerie, passe comme capitaine à Pontivy ; il laissera à Maubeuge le meilleur souvenir, car il avait su se faire estimer de tout le monde, par la courtoisie avec laquelle il remplissait ses délicates fonctions.

DUNKERQUE

Vol. — Rigobert Verstraete, coupeur de la maison Sigrand frères a été mis en état d'arrestation pour vols au préjudice de ses patrons.

Accident. — M. Augustin Giraud, ouvrier charpentier, travaillait à la construction du cirque en planches qu'on installe place Jean Bart et était monté sur le deuxième toit lorsque, par suite de la rupture d'une planche, il perdit l'équilibre, vint s'abattre sur un bâtiment adjacent devant servir aux écuries puis de là, tomba sur le sol.

Par un hasard miraculeux, il ne s'est fait que quelques contusions sans gravité et après avoir reçu des soins, a pu reprendre son travail.

COUDEKERQUE-BRANCHE. — Pendant l'avant-dernière nuit, un pignon de la maison habitée par M. Deuecker s'est écroulé. Personne heureusement ne couchait dans les deux pièces et les dégâts sont purement matériels.

LOON-PLAGE. — Dimanche dernier, la section gravelinoise de la Société républicaine des Conférences Populaires donnait à Loon, dans la salle de la Tente-Verte, sa première conférence.

M. Canwel, rédacteur au *Réveil du Nord* a parlé de l'œuvre de la République.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LENS. — Dans le triage de la fosse n° 4 des mines de Lens, *Louise Louchart*, 16 ans, s'est blessée au pied gauche en montant un escalier, et Florentine Sevin, 16 ans, en changeant l'appareil de triage, s'est fait une assez forte blessure à la main droite.

HÉNIN-LIÉTARD. — Sous prétexte que Mlle Marie Levoir, 21 ans, ne voulait pas lui accorder un traitement de faveur, Ildephonse Derloncourt, mineur à Rouvroy, s'est porté sur elle à des voies de fait. La gendarmerie a verbalisé contre cette brute.

PONT-À-VENDIN. — La section de la « Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen » de Pont-à-Vendin, se réunira en assemblée générale le 21 décembre courant, à cinq heures du soir, salle Jacques.

SAINT-OMER

REMILLY-WIRQUIN. — Le Conseil municipal de Remilly-Wirquin vient de procéder à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Joseph Delplanque, démissionnaire.

Au second tour, M. Helleboid a été élu maire par 5 voix contre 3 à M. Gustave Leroux et 1 à M. Adolphe Fanoen.

ARQUES. — Au cours d'une discussion futile entre ouvriers verriers occupés à leur travail, M. Alexandre Lairoiee a reçu d'un de ses voisins un coup de canne à souffler incandescente. Il a été grièvement brûlé à la tête et au pied.

FINANCES

Paris, 27 décembre.

La Bourse garde ses bonnes dispositions. Tous les Fonds d'Etats étrangers progressent : Extérieure 92,45, Turc 91,02 Rente française 99,07. Sociétés de Crédit très fermes : Crédit Foncier 705, Crédit Lyonnais 1.038 Le Comptoir d'Escompte 638, les effets à l'encaissement ont augmenté de 6 millions, les participations financières de 1 million et demi et les avances garanties de 3 millions Société Générale 625 ; son bilan au 30 novembre accuse un bénéfice net de 742.678 fr. 65, ce qui porte le total des profits des onze premiers mois de l'année en cours à 7.268.268 fr. 35 contre 6.097.898 fr. 41 pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1.170.367 fr. 94 en faveur de l'année qui va finir.

Le compartiment industriel est assez actif. Valeurs russes en reprise. Les coupures New Kelfire font 35 et les unités 40. Nouveau progrès du Bec Auer à 805. Du train à 40 les Plombs et Zincs de Biscaya.

En Banque, au comptant, l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing est soutenue à 319 ; le marché de ce titre semble appelé à enregistrer une régulière plus-value. Les coupures de la North Egypt Land valent 40,50, les unités 45. On recherche à 95 les obligations à revenu variable des Messageries Fluviales de France.

Nos Chemins de fer s'améliorent de nouveau.

PAR LES TEMPS FROIDS ET HUMIDES

Ne consommez d'autre apéritif

que l'excellent **VIN** de

BANYULS – TRILLES

soigneusement préparé avec le **MEILLEUR QUINQUINA** et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants.

C'est, d'ailleurs, le **SEUL APÉRITIF** qui soit généralement recommandé par MM. les **MÉDECINS** aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Épiceries et chez les Entrepositaires

— *Exiger l'étiquette sur la bouteille* —

27924

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Installation d'un magistrat

Il y a quelques jours, nous avons annoncé que M. Godert venait d'être nommé vice-président à Lille en remplacement du regretté M. Chancel, actuellement conseiller à la Cour d'Amiens.

M. Godert a prêté serment et est entré en fonctions mercredi dernier.

Obscure histoire d'un carreau cassé !

Un carreau dont l'histoire était devenue populaire à Roubaix est l'objet d'une querelle entre deux voisins, que vient de vider le tribunal par un acquittement en faveur de la partie poursuivie.

C'est à M. Henri Dhaluin, cabaretier, rue Victor-Hugo, à Roubaix, qu'appartient ce fameux carreau.

Les circonstances qui ont amené sa destruction sont des plus obscures et ne sont pas encore éclaircies.

Voici l'histoire :

Au printemps dernier, le 21 mai 1905 vers six heures du matin, moment propice, un individu, étranger arrivait rue Victor-Hugo, s'approchait de la maison de Dhaluin, puis brisait un carreau et prenait la fuite. La fracas occasionné par la chute du verre fit accourir tout le monde et aussitôt une véritable chasse à l'homme commençait. On parvint enfin à arrêter Minnaert. Interrogé il répondit, plutôt il ne répondit rien ! Il n'avait aucun motif de haine contre Dhaluin, rien enfin n'expliquait ce fait. Bref Minnaert fut arrêté et condamné à 8 jours de prison le 24 mai 1905.

Il observa le plus grand silence devant les juges et c'est seulement en sortant de prison qu'il ouvrit la bouche pour dire que c'était un Monsieur Arthur Loriden, contre-maître rue Victor-Hugo, qui lui avait donné de l'argent pour faire le coup, que M. Dhaluin avait sollicité l'application des sévérités. Et le 7 novembre il assignait M. Loriden devant le tribunal correctionnel de Lille pour : « en outre des peines qu'il plairait au ministère public de requérir, être condamné à lui payer 50 francs de dommages-intérêts, pour complicité par dons ; promesses, machinations ou artifices coupables du délit reproché à Minnaert. »

A l'audience on venait cette affaire, ne défila interminable de témoins accourus de Roubaix se pressait dans la salle qui leur était réservée. L'affaire fut même renvoyée à huitaine pour l'audition des témoins de la défense.

Les débats rendent l'affaire moins claire que le supposait M. Dhaluin et il en paraîtrait résulter que Loriden n'est pour rien dans toute cette histoire toujours obscure.

M. Brackers d'Hugo plaide pour Dhaluin.

Me de Lauwereyns de Roosendaele prend la défense de Loriden.

Le tribunal estimant que la culpabilité de Loriden n'était pas établie, l'a acquitté purement et simplement, et condamné Dhaluin aux dépens.

Des recherches tournées d'un autre côté seront peut-être plus fructueuses ! C'est en tout cas un carreau qui coûtera cher à M. Dhaluin.

Une singulière affaire de fraude. — Une application de la loi du 11 janvier 1892

La loi du 11 janvier 1892, dans son article 15, prohibe à l'entrée et à la circulation toute marchandise d'origine étrangère portant une marque pouvant faire croire qu'elle est de fabrication française.

C'est à cette disposition que Henri Venet, représentant de la maison Destombes-Langlois et Cie, ingénieurs-constructeurs, 60 bis, rue de Paris, à Lille, a contrevenu.

La question se résume en ces deux points : 1. Y a-t-il importation ? 2. La loi de 1892 sus-visée est-elle applicable ?

Voici d'abord un exposé des faits de cette affaire qui est intéressante et que le Tribunal n'a pas bien souvent l'occasion de juger.

Le 23 novembre dernier, les vérificateurs Debacker Jules et Degrieck Jules, de service à la gare St-Sauveur, remplissaient leurs fonctions au quai n° 1 — Dans leur ronde ils aperçurent un ouvrier s'approcher d'une caisse marquée D. L. C. 20/7 et y apposer sur l'une de ses parois une petite plaque en cuivre portant « Destombes Langlois et Cie à 1 rue de Paris, Lille et 74 rue rue St-Maur, Paris » — Ils s'approchèrent de cet ouvrier et lui firent remarquer qu'il contrevenait à la loi et lui demandèrent pour le compte de qui il agissait ; l'ouvrier désigna M. Venet — et c'est lui qui est poursuivi. — On ne s'explique pas pourquoi c'est M. Venet qui est poursuivi puisque, comme l'ouvrier de reste, il n'est que le préposé salarié de la maison D. L. et Cie pour le compte de laquelle il opérait. Passons, le tribunal n'a pas eu à se prononcer sur ce point. — Abandonnons cette question de forme et revenons à notre question de fond.

La caisse incriminée venait d'Allemagne et contenait une machine surnommée diable à malo de fabrication étrangère.

Ici se pose la première question. — Y a-t-il usurpation ?

Le défenseur, Me Spriet, prétend que c'est la négative qui doit s'imposer. Que cette machine n'était plus soumise au contrôle et à la vérification de la douane qui n'avait plus de pouvoir pour exercer un contrôle, puisque cette machine était maintenant la propriété de la maison D. L. et Cie. La déclaration ayant été régulièrement faite, la douane a commis un véritable abus de pouvoir.

Puis vient la deuxième question : a . . pouvant faire croire à une fabrication française ? Pour répondre à ce point, la défense a fait venir le destinataire de cette machine, M. Engels, constructeur, rue Nationale, à Lille. Ce monsieur déclare qu'il savait parfaitement que la machine qui lui serait fournie d'un poids de 250 kilos et pour 300 fr., serait d'origine allemande. Donc, conclut la défenseur, M. Venet doit être acquitté.

M. Thouzet représentant l'Administration des Douanes, répond à ces deux points : 1° Que l'Administration n'a excédé pas ses droits en vérifiant des marchandises en gare, puisque la loi de 92 précitée prohibe... à l'entrée et *en circulation*. Or, au moment du procès verbal la marchandise était bien en circulation. — 2° Qu'elle n'a pas à savoir dans quel but on a apposé cette plaque, qu'en toute circonstance, la contravention existe et doit être punie.

Le Tribunal, présidé par M. Godert, après en avoir délibéré assez longuement, a admis la thèse de l'Administration, déclaré les faits constants et condamné Venet à 3 jours de prison et 200 fr. d'amende.

Nul doute que la Cour suprême ait à se prononcer sur cette question.

Boucher récalcitrant

Un arrêté municipal de la commune d'Hem, du 15 juin 1905 indique dans quelles conditions et quelles précautions il faut procéder pour l'abattage et la mise en vente des viandes bovines, chevalines, etc.

Cet arrêté n'a pas le don de plaire à Arthur Nys, boucher audit lieu, qui n'entend pas s'y conformer.

Cet arrêté dit notamment qu'il ne pourra être mis en vente de viandes sans que l'inspecteur des viandes en soit prévenu 48 heures à l'avance et disposition plus grave qu'après l'abattage des chevaux il faudra procéder au dépouillage de la bête, de telle façon que la rate, le foie et les poumons restent attenant au corps par leurs attaches naturelles. On comprend pourquoi, c'est pour permettre à l'inspecteur de les vérifier, afin de constater s'il ne contiennent aucun germe de tuberculose et de ne les estampiller que s'ils peuvent être consommés sans danger.

M. Nys ne tient pas plus compte de cette dernière disposition que de la première. Elle est pourtant d'intérêt public.

C'est dans ces conditions que le 2 septembre M. Demora, inspecteur à Roubaix, arrivant chez M. Nys constata qu'il avait tué un cheval, que déjà il était dépouillé de sa rate, poumons et foie, lesquels étaient mis en vente.

Pour un fait identique il fut condamné le 29 août 1905 à 1 fr. d'amende.

Pour ce-ci, le tribunal de simple police le condamne en deux jours de prison et deux amendes de 5 fr.

Il a trouvé la sanction rigoureuse, M. Nys, et il a fait appel.

Le tribunal a purement et simplement confirmé le jugement du tribunal de simple police.

ASTHME

CATARRHE, OPPRESSION, SUFFOCATIONS

POUDRE et CIGARETTES **CLERY**

Rue Clery, 53, Paris

SUR LE TEINT

Henri III, à ce que disent les chroniques du temps, employait, pour conserver son teint, un masque fait de fleurs de farine et de blancs d'œufs, qu'il laissait sécher toute la nuit sur son visage et qu'il enlevait le matin par des lotions d'infusion de cerfeuil. Nous ignorons ce que vaut le procédé, ne l'ayant pas essayé. Nous pouvons toutefois sans crainte, dire qu'il ne serait d'aucune utilité pour ceux dont le teint est altéré par la souffrance, la fatigue, l'épuisement. Comme l'a dit justement Hippocrate : « Le corps n'est que l'effigie de l'homme ». Celui qui a une bonne santé a toujours bonne mine.

Toutes les applications que l'on peut faire sur le visage ne vous donneront pas du sang si votre sang est pauvre, et c'est à la circulation dans les veines d'un sang riche et pur que l'on doit les belles couleurs. Les pilules Pink donnent du sang riche et pur avec chaque dose, elles font disparaître la pâleur, donnent des forces, un bon appétit, de bonnes digestions, elles donnent la santé et par conséquent une bonne mine. Elles rendent les plus grands services aux jeunes filles pâles, anémiques, aux ouvrières qui dans les fatigues et les veilles ont perdu les couleurs. A ce propos, voici ce qu'écrivait récemment une jeune ouvrière brodeuse, Mlle Antoinette Verna, demeurant rue Fénelon, 16, à Lyon (Rhône) :

« Voici deux ans que ma santé laissait à désirer. Cela avait débuté par une grande lassitude. Puis à cet état de faiblesse qui ne faisait qu'augmenter vinrent s'ajouter différents malaises, tels que douloureux points de côté, oppression, étourdissements, migraines et névralgies. J'étais faible comme je viens de le dire et je n'avais aucun appétit. Je mangeais à peine, en tous cas pas suffisamment pour soutenir mes forces. Je fus bientôt pâle, épuisée. Différentes personnes m'ont conseillé de prendre les pilules Pink. Voyant que tout le monde me conseillait ces pilules, j'ai pensé qu'elles me feraient certainement du bien. Je les ai prises ; on ne m'avait pas trompée. Dès les premières boîtes, j'ai éprouvé une grande amélioration. J'ai repris des couleurs et des forces, mes malaises se sont atténués et ont enfin disparu. Je me porte maintenant bien et j'ai très bonne mine. »

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, rhumatismes. Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Phie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco. 32036

L'INDOL

Spécifique anti-rhumatismal

doit son succès à ce qu'il n'est pas un simple palliatif. C'est au contraire un agent fidèle d'élimination de l'acide urique. Son action s'exerce donc sur les causes essentielles de la maladie.

De là ses effets certains sur **toutes les douleurs nerveuses ou rhumatismales : NÉVRALGIES, SCIATIQUE, LUMBAGO, MIGRAINES, RHUMATISME, GOUTTE, COURBATURES, du CORYZA et de la GRIPPE.**

Quelques attestations signées du nom de personnes honorablement connues prouveront mieux que de longues dissertations les propriétés merveilleuses de l'Indol que l'on trouve au prix de **4 francs** dans toutes pharmacies.

Nous tenons toujours à la disposition des incrédules la preuve de l'authenticité de la bonne foi désintéressée de ces attestations.

Quelques extraits de lettres :

.... Je suis guéri et forcé de reconnaître qu'après la première cuillerée d'Indol le soulagement a été tel que on aurait pu l'attribuer à un miracle.

M. DYLAMORD, Lille.

.... Je me trouvais depuis deux ans toujours au même point et je désespérais de guérir, je me décidai sur les conseils d'un ami à essayer votre traitement.... l'amélioration ne s'est pas démentie et je suis guéri.

M. E. LENFANT, Lille.

.... Après cinq flacons j'ai été complètement guéri.

Femme PETIT, Lille.

Dépôt général : Ancienne pharmacie Delesenne, 7, rue des Arts, Lille.

28 d. 32008

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas **CONTREXEVILLE-PAVILLON**

12

LA Jolie Mendiante

Grand Roman Populaire et Dramatique

PAR

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

FANCHON AMOUREUSE

8

— Qu'y a-t-il ? demanda le directeur en agitant la broussaille de ses sourcils.

— Monsieur le directeur, le détenu Georges Bernard a quitté sa section il y a une demi-heure. Il a dit à ses camarades qu'il se sentait indisposé et qu'il reviendrait à la colonie.

— Vous avez eu tort de lui permettre de quitter sa section.

— Je ne le lui ai pas permis, monsieur le directeur.

— Il vous a désobéi ! Il est parti malgré votre défense ?

Les gros sourcils de M. le directeur remuèrent.

— Il ne m'a pas désobéi, monsieur le directeur, il ne m'a pas demandé de permission, il est parti sans que je m'en aperçoive.

— Alors, tonna le directeur, comment savez-vous qu'il y a une demi-heure qu'il a quitté sa section ?

— Ses camarades me l'ont dit, répondit le gardien d'un air piteux.

— Ses camarades vous l'ont dit. Ses camarades vous l'ont dit. Mais tous ces garnements sont menteurs comme.. comme... comme...

M. le directeur, ne trouvant pas l'expression comparative, hurla :

— Et c'est ainsi que vous surveillez vos détenus ! C'est ainsi que vous remplissez vos devoirs ! Que vous répondez à la confiance de l'administration !

Fanchon, effrayée de l'absence de Georget, s'adressa au directeur :

— Monsieur, dit-elle, je vous en prie, faites-le rechercher. Peut-être est-il malade, tombé en route.

— Je vais aller voir à l'infirmerie, propose un gardien.

— Oui, dépêchez-vous !

Georget n'était pas à l'infirmerie. On ne le trouva pas dans l'établissement.

Fanchon demanda de permettre à un gardien de l'accompagner ; ils feraient ensemble le trajet qu'avait dû suivre Georget pour revenir de l'endroit où il travaillait à la colonie. Les gros sourcils de M. le directeur, à cette proposition, se hérissèrent formidables ainsi que des dards de porc-épic. Ils remontèrent au milieu de son front, retombèrent sur ses paupières. Il suffoquait de colère. De quoi se mêlait cette femme ?

— Faites placer sur un seul rang la section du manquant, ordonna-t-il.

Il se traîna dans la cour, tirant avec une grimace ses pantoufles à damier. M. le directeur était devant les jeunes colons. Il les examinait d'un œil méfiant et sévère. Ils étaient blêmes, chétifs, l'air sournois, l'œil éteint.

— A qui Georges Bernard a-t-il dit qu'il se sentait malade ? demanda-t-il.

Aucun des enfants ne répondit. Le gardien intervint.

— Monsieur le directeur, permettez-moi de vous désigner ceux qui m'ont averti du départ de Georges Bernard.

— Faites-les sortir des rangs.

Trois enfants désignés par le gardien firent quelques pas en avant. Ils répétèrent au directeur ce qu'ils avaient dit au gardien.

— Georges Bernard paraissait-il souffrant ?

Les petits prisonniers échangèrent un regard moqueur, pincèrent les lèvres et ne répondirent pas.

— M'entendez-vous ? avait-il l'air malade ? répéta le directeur.

L'un des pensionnaires de la Colonie agricole de Noirville se moucha avec un bruit de trombone. Les autres éclatèrent de rire.

— Tous les trois à la chambre de discipline ! hurla le directeur.

Les coupables, la tête basse, s'éloignèrent, conduits par un gardien.

— Ce gibier de potence se moque de nous ; le filou Georges Bernard s'est évadé. Prévenez la gendarmerie. Commencez une battue. Allons, du leste !

Le directeur se tourna vers Fanchon.

— Celui que vous désiriez voir, madame, a pris la fuite. Quand ce garnement sera repris, ce qui ne tardera pas, le cachot s'ouvrira pour lui.

— Vous ne me permettrez pas de le voir, de lui parler ? fit Fanchon suppliante.

— Impossible, madame.

Et pour lui signifier qu'elle eût à partir, que l'entrevue était terminée, il dit :

— J'ai l'honneur de vous saluer.

Il lui tourna le dos et se dirigea vers son bureau, dont il fit claquer furieusement la porte. Fanchon resta clouée sur place, désolée, les yeux pleins de larmes. Georges, qu'elle croyait si bien voir en ce jour, qu'elle avait aperçu la veille, Georges s'était évadé ! Il allait être certainement repris, puni, enfermé dans un cachot !

— On ne me permettra pas de le voir, se dit-elle.

Quel malheur ! quel affreux malheur !

Ainsi, au moment où elle lui apportait des paroles de consolation, où elle pouvait faire luire à ses yeux l'espoir d'une prompte délivrance, grâce à la protection de madame de Beauchamp, Georges s'enfuyait ! Il s'enfuyait désespéré, sans doute, ayant souffert mille tortures dans cette prison. Pendant deux ans il avait attendu en vain un mot d'elle, un signe de vie ! Ce mot n'était pas venu et il était parti, risquant tout pour reconquérir sa liberté.

— Sa liberté, pensa aussitôt Fanchon ! mon pauvre Georges avec son costume de prisonnier ne peut manquer d'être bientôt repris. Comme ils vont lui faire payer cher cette tentative d'évasion !

Elle était arrivée près de la voiture qui l'avait amenée. Le cocher fumait sa pipe en causant avec un gardien. Il revint vers sa cliente tout en secouant le fourneau de sa pipe sur son pouce. Barbet, attaché par sa laisse à la voiture, aboyait joyeusement après sa maîtresse.

— Nous retournons à Issoudun ? demande le cocher en se hissant sur son siège.

— Oui, fit Fanchon de la tête.

Le cocher enveloppa ses chevaux d'un coup de fouet. Ils partirent à une allure rapide. Mais, à cent mètres de la prison, Fanchon demanda au cocher de s'arrêter.

— J'étais venue pour voir un colon de Noirville, dit-elle, il s'est enfui...

— Je sais ça, dit le cocher, j'ai causé avec les employés.

— Monsieur, reprit Fanchon, je vois une auberge à quelques pas. Je désire y descendre. J'espère voir passer le prisonnier qu'on ne peut manquer de rattraper.

— C'est assez probable.

— Je veux qu'il me voie ; ma vue lui donnera du courage, peut-être pourrais-je lui dire quelques mots.

Des larmes lui coupèrent la parole...

Le cocher, un gros rougeaud, fut émotionné en voyant le chagrin de la jeune fille.

— Oui, dit-il, je comprends ça...

Puis, réfléchissant, remarquant le costume de sa cliente qui lui paraissait élégant, ses manières distinguées, sa beauté, il reprit :

— Ça ne peut pourtant pas être votre frère, votre parent, ce garnement ?

— Je m'intéresse à lui, répondit Fanchon.

Elle avait tant souffert qu'elle ne livrait pas ses sentiments.

— Je vais rentrer dans cette auberge, reprit-elle, je vous attendrai...

— Où est-ce que j'irai donc ?

Fanchon lui mit une pièce de cinq francs dans la main.

— Vous monterez sur votre siège et irez aux nouvelles. Vous raconterez que votre voyageuse s'est trouvée indisposée et se repose quelques heures. Vous tâcherez de savoir le résultat des recherches et viendrez me l'apprendre. Si mon... protégé est repris, vous ferez tout votre possible pour me venir chercher assez à temps pour que je puisse me trouver sur son passage, que je le voie et que lui aussi me voie.

(A suivre).

BAPTÊME

DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue Nationale, Lille